



Plus
pour la vie.

POLITIQUE D'ACHAT DE FLEURS ET DE PLANTES

ALDI SUISSE





1. Nos responsabilités

À travers les principes de durabilité du groupe d'entreprises d'ALDI SÜD, nous avons défini notre conception d'une action responsable vis-à-vis de nos clientes et clients, de nos partenaires commerciaux, de la nature et de l'environnement. Le processus plus durable d'acquisition de produits dans le cadre de notre chaîne logistique mondiale y joue un rôle essentiel. Afin d'assumer sa responsabilité dans la gestion des ressources naturelles, ALDI SUISSE s'engage à respecter le principe de durabilité lors de l'achat de produits floraux et végétaux. C'est main dans la main avec nos fournisseurs que nous voulons nous confronter aux défis sociaux, économiques et écologiques. La présente politique d'achat a vocation à faire connaître à nos fournisseurs ainsi qu'à nos clientes et clients nos objectifs et nos exigences.

2. Défis tout au long de la chaîne d'approvisionnement

2.1 Défis sociaux

Alors que la plupart des plantes en pot poussent en Europe, les fleurs coupées sont souvent produites dans des pays de la zone climatique tempérée à tropicale, où les conditions sociales et de travail réglementées ne vont parfois pas de soi. Nos principes de durabilité internationaux contraignants ainsi que les [ALDI Business Partner Sustainability Standards](#) nous servent, ainsi qu'à nos partenaires commerciaux, de directives fermes pour la mise en œuvre d'une chaîne d'approvisionnement durable. Les ALDI Business Partner Sustainability Standards définissent les principales exigences de durabilité dans le cadre des processus de production de nos produits. Nous attendons de tous nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils respectent ces normes et qu'ils veillent à leur mise en œuvre par tous leurs sous-traitants tout au long du processus de production.

2.2 Défis écologiques

L'utilisation de produits phytosanitaires joue un rôle important dans la production végétale. Ceux-ci contiennent parfois des substances actives qui présentent à la fois un risque pour la santé des personnes travaillant dans les cultures et un danger potentiel pour l'environnement. Nous considérons que des mesures de protection suffisantes en matière de manipulation des produits phytosanitaires dans les pays producteurs sont une condition préalable. Nos exigences visent à garantir que les travailleurs et l'environnement soient le moins possible exposés aux substances actives. Nous attendons de nos fournisseurs que les produits floraux et végétaux soient produits conformément aux bonnes pratiques agricoles (Good Agricultural Practice - GAP). Ce cadre d'action définit une stratégie de base fondamentale pour les producteurs agricoles afin de protéger les hommes, les animaux et l'environnement et sert en même temps à garantir la qualité des produits végétaux. Les bonnes pratiques agricoles comprennent, entre autres, les aspects de la lutte intégrée contre les ravageurs, la protection des eaux souterraines et la gestion durable des sols.



Cela signifie également une minimisation de l'utilisation d'engrais synthétiques et de produits phytosanitaires nocifs pour la santé. Cela implique en outre une gestion responsable des ressources nécessaires, comme l'eau.

Nos fournisseurs nationaux et internationaux de fleurs et de plantes sont tout aussi variés que notre gamme de produits. Alors qu'une grande partie des fleurs coupées, par exemple, provient de pays africains et est achetée par des grossistes, de nombreux produits végétaux sont fournis par des entreprises familiales régionales. La politique d'achat d'ALDI SUISSE pour les fleurs et les plantes nous sert, ainsi qu'à nos partenaires commerciaux, de directive contraignante pour la mise en œuvre d'une chaîne d'approvisionnement durable.

3. Champ d'application

La présente politique d'achat s'applique à ALDI SUISSE AG. Tous les produits floraux et végétaux, à l'exception des semences, entrent dans le champ d'application de la politique d'achat de fleurs et de plantes. Pour les plantes du secteur alimentaire, comme les pots d'herbes aromatiques, nous saluons également une mise en œuvre correspondante.

4. Mesures et objectifs

Les exigences suivantes s'appliquent au champ d'application susmentionné:

4.1 Certifications et normes

- Les articles disposent d'une certification Chain of Custody GLOBALG.A.P.
- Nous acceptons également les normes reconnues comme équivalentes par GLOBALG.A.P. La liste suivante donne un aperçu actuel des normes reconnues:
<https://www.globalgap.org/de/what-we-do/the-gg-system/benchmarking/>

4.2 Normes sociales

- Tous les articles originaires d'un pays à risque élevé ou moyen disposent **en outre** d'une **évaluation sociale**. Est accepté le **module GLOBALG.A.P. GRASP** (GLOBALG.A.P. Risk Assessment on Social Practice).
- La classification des risques pays est basée sur les indicateurs de gouvernance mondiale (WGI) de la Banque mondiale et sur le concept de classification des risques pays de GLOBALG.A.P.
- En alternative, nous acceptons un standard reconnu par le groupe d'entreprises ALDI SÜD et donc par ALDI SUISSE. La liste suivante donne un aperçu actuel de ces normes reconnues:
<https://www.globalgap.org/what-we-offer/solutions/grasp-retailer-accepted-alternatives>

Ces normes de certification interviennent là où se situent les plus grands défis sociaux et environnementaux dans la production de fleurs et de plantes. GLOBALG.A.P. est synonyme de bonnes pratiques agricoles et constitue le système de contrôle indépendant derrière le label de consommation GGN (Numéro GLOBALG.A.P.). La norme s'engage dans le monde entier pour des méthodes de production sûres et une utilisation responsable des ressources naturelles. Le module supplémentaire GRASP permet de couvrir, en plus des critères de certification GLOBALG.A.P., des domaines sociaux tels qu'une bonne gestion sociale, la sécurité au travail et la protection de la santé.



4.3 Transparence et traçabilité



Si disponible, le label GLOBALG.A.P. doit être apposé sur le produit. Nous misons ainsi, avec nos fournisseurs, sur une transparence totale tout au long de la chaîne d’approvisionnement et garantissons ainsi l’intégrité de nos produits. Le numéro à 13 chiffres du label GGN permet à notre clientèle de vérifier la traçabilité dans la [base de données en ligne GLOBALG.A.P.](#)

4.4 Protection des abeilles

Les abeilles jouent un rôle crucial dans l’écosystème par leur activité de pollinisation. Les produits phytosanitaires toxiques pour les abeilles, la raréfaction de la nourriture et le manque de lieux de nidification contribuent de manière significative au déclin des abeilles et autres insectes. En tant qu’entreprise, nous estimons qu’il est de notre responsabilité de contribuer à la préservation de la biodiversité et nous nous engageons activement pour la protection des abeilles et des autres insectes volants:

- ALDI SUISSE applique un programme strict de contrôle des pesticides pour les fleurs coupées et les plantes en pot, dans le cadre duquel nous nous assurons du respect des directives données aux fournisseurs (notamment en ce qui concerne les substances actives toxiques pour les abeilles). L’objectif consiste non seulement à protéger les personnes et l’environnement, mais également à préserver les populations d’abeilles et autres pollinisateurs.
- ALDI SUISSE s’engage activement pour la protection des abeilles. Afin d’attirer l’attention sur la nécessité de protéger les abeilles, des ruchers abritant plusieurs colonies d’abeilles ont été installés à notre siège social ainsi que dans deux centrales.
- ALDI SUISSE a soutenu pendant trois ans un projet de l’Institut de recherche de l’agriculture biologique (FiBL) visant à préserver l’abeille noire. Celui-ci a étudié dans quelle mesure les races d’abeilles indigènes sont mieux adaptées aux conditions locales et biologiques que les races hautement sélectionnées.

4.5 Exclusion des espèces exotiques envahissantes

Afin de protéger la biodiversité locale, ALDI SUISSE ne vend pas de fleurs ni de plantes invasives d’espèces étrangères à la région (néophytes).

Nous nous référons pour cela aux listes suivantes:

- Ordonnance sur l’utilisation d’organismes dans l’environnement, RS 814.911, annexe 2
- Liste noire de la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages

4.6 Terreau en sac sans tourbe

Les tourbières sont d’importants réservoirs de carbone et des points chauds de la biodiversité. Un marais sain ne croît que d’un millimètre par an. L’exploitation de la tourbe est donc une exploitation abusive qui détruit la biodiversité et accélère le changement climatique. En Suisse, l’exploitation de la tourbe est interdite et les marais sont protégés. Cependant, de grandes quantités de tourbe continuent d’être importées, par exemple sous forme de terreau en sac.



En 2019, ALDI SUISSE a donc signé, avec d'autres représentants de la branche et l'Office fédéral de l'environnement, la première déclaration d'intention visant à réduire l'utilisation de tourbe dans les terreaux en sac. Ensemble, nous nous fixons ainsi des objectifs de durabilité pour la protection de la biodiversité dans les tourbières et pour le climat – notamment à l'étranger. Avec succès: depuis 2020 déjà, ALDI SUISSE ne propose plus que des terreaux en sacs 100 % sans tourbe. En 2022, ALDI SUISSE va encore plus loin en signant une autre déclaration d'intention visant à réduire la part de tourbe également dans les plants de légumes et les herbes aromatiques pour la cuisine.

4.7 Projet de roses équitables ALDI SUISSE unique

Nos roses Fairtrade ont quelque chose de spécial: non seulement elles symbolisent l'amour et la beauté, mais elles sont obtenues dans le cadre d'un projet unique.

- La vente des roses ALDI Fairtrade permet de verser des contributions de soutien à cinq fermes floricoles au Kenya, au profit des travailleuses et travailleurs de ces fermes.
- Accorder des prêts de manière ciblée pour des fours efficaces sur le plan énergétique ou des stations de ravitaillement de gaz de cuisine permet d'améliorer la sécurité et la qualité de l'air dans les logements. La réduction de la pauvreté grâce à la possibilité de revenus supplémentaires est encouragée grâce aux fours plus efficaces et à l'économie du temps perdu à chercher du bois chaque jour.
- Les femmes sur place sont elles aussi encouragées à prendre davantage de décisions grâce à des formations spécifiques.

5. Mise en œuvre active et vérification des exigences

La présente politique d'achat d'ALDI SUISSE pour les fleurs et les plantes fait partie intégrante des conditions contractuelles. La mise en œuvre se fait en étroite collaboration avec nos fournisseurs et nos partenaires commerciaux. Si les objectifs que nous avons fixés ne devaient pas être atteints, nous concentrons nos efforts afin de faire en sorte que ce soit possible à l'avenir et développons des mesures concrètes avec nos partenaires afin d'améliorer dans les plus brefs délais les processus de production. ALDI SUISSE se réserve le droit de contrôler sur place les exigences mentionnées ici. Ceci peut également être effectué par des tiers indépendants. Dans certains cas, nous nous réservons le droit de mettre fin aux relations d'affaires. Notre objectif commun vise à faire en sorte que les produits durables deviennent une évidence pour le commerce. Cette politique d'achat est soumise à un contrôle régulier suivant les avancées du développement durable et actualisée le cas échéant.

6. Une collaboration coopérative avec des partenaires essentiels

ALDI SUISSE exige que les fournisseurs aient mis au point des mesures pour un approvisionnement durable en fleurs et plantes et qu'ils disposent d'un système de contrôle permettant la vérification continue du respect des normes. En plus de cela, nous nous réjouissons lorsque nos fournisseurs soutiennent des projets de développement durable et des initiatives en matière de culture de fleurs et de plantes qui leur importent. Nous apprécions également lorsqu'ils nous informent activement au sujet des mesures qu'ils ont prises et des évolutions actuelles.

De plus, nous entretenons un échange régulier avec des partenaires externes tels que des ONG, des représentants de la communauté scientifique ainsi que d'autres parties prenantes.